

Compte-rendu de la rencontre virtuelle « Zoom » du 20 avril 2021

Groupe Habitants (GH) – « Mont Solidaire » du Mont-sur-Lausanne

Présents sur « Zoom » ¹	André Hautier, Arlette Knus, Beverly Grahame, Carol Buttet, Chantal Hoegger, Christiane Bauer, Daniel Bovey, Edgard Raeber, Elisabeth Classen, Elisabeth Nicollier, Francine Duriaux, Geneviève Hochstrasser, Gérard Tissot, Isabel Taher, Jean-René Grivel, Laurence Pharisa, Lucien Paillard, Marie-Pierre Constant, Marcelle Muller, Renato et Adrienne Bregonzi, Ursula Gendre et Nano de Vries
Animatrices	Olivia Seum et Julie Stuby
Invités	Matthieu Jean-Mairet (PSVD ²), Claire-Lise Nussbaum (PSVD) et Magda Bonetti (Club 55+ Corseaux)
Excusés	Gisela Raeber, Guy de Viron et Judith Horisberger

Objet	Discussion	Décision
Introduction, présentation des intervenants	Souhait de bienvenue des animatrices et excuse des absents. Rappel des « règles » Zoom (couper son micro et lever la main si volonté de parler). Présentation des invités :	

¹ Les termes employés dans ce PV pour désigner des personnes seront pris au sens générique ; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin. Ceci à seule fin de faciliter la lecture.

² Pro Senectute Vaud

	<ul style="list-style-type: none"> • Claire-Lise : Chargée des suivis des « quartiers et villages solidaires » autonomisés, travaille à PSVD depuis 10 ans. • Matthieu : Chargé des suivis et du « village solidaire » de Jogny • Magda : Habitante de Corseaux et membre de l'association « Club55+ Corseaux » (« village solidaire » autonome depuis février 2018) 	
<p>Présentation de l'association Club 55+ Corseaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sise à Corseaux (2200 habitants dont 900 de +55ans); • Née suite au projet « village solidaire », démarré en 2015 avec PSVD et terminé en 2018 ; • Compte 153 membres ; • Fonctionne avec un système horizontal : <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Mise en place d'un groupe habitant 1x tous les mois voire 2 mois</u> <p>3 membres sont responsables de cette activité : 1 pour l'animation, 1 pour la prise de note et 1 pour tenir la liste des personnes présentes. L'animation est gérée de façon tournante (à chaque séance, les animateur changent) et en binôme : 1 membre expérimenté et 1 débutant > de cette manière, l'implication des membres est plus forte. Tout membre peut proposer des nouvelles activités. Ces dernières sont soumises au groupe habitants et doivent être validées par ce dernier. Les programmes de chaque activité ne sont pas soumis au groupe habitants. Les décisions se prennent par discussion ou par vote à la majorité.</p> <p>Les groupes habitants et l'Assemblée Générale ont lieu le soir afin de permettre aux membres encore actifs professionnellement, de participer aux séances.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Fonctionne avec des « gestionnaires »</u> <p>Les gestionnaires sont des responsables d'activités. Chaque activité est gérée par 2-3 gestionnaires. Ces derniers se rencontrent régulièrement pour créer leur programme (les randonnées, les conférences, la danse, etc.). Chaque programme est ensuite envoyé à la gestionnaire de la communication qui le transfère, via mail, à tous les membres. Les 11 membres qui n'ont pas d'ordinateur reçoivent les communications par lettre. Ces lettres sont déposées dans la boîte à lettre par une autre membre.</p> <p>Chaque année, les gestionnaires « budgètent » leur activité, l'envoie au gestionnaire de la comptabilité qui soumet tous les budgets lors de l'Assemblée Générale. Ces budgets sont soumis au vote. Si une activité dépense plus que prévu, cette</p>	

<p>situation est présentée au prochain groupe habitant qui valide ou non, l'excès de dépense.</p> <p>Le gestionnaire de la comptabilité (qui est le même depuis 3 ans) gère les comptes, la liste des membres et les adhésions à l'association.</p> <p>Le gestionnaire de la communication transfère toute la communication entre les gestionnaires et les membres. Les différents canaux de communication sont : l'agenda « communautaire » de la Commune, le panneau d'affichage communal et les fenêtres du local du « Club55+ Corseaux ».</p> <p>Le gestionnaire des relations avec la Commune se charge des liens entre la Commune et l'association.</p> <p>Depuis l'autonomisation de l'association, les gestionnaires sont restés les mêmes (bien qu'ils savent qu'ils peuvent déléguer leur responsabilité), des nouveaux membres ont rejoint le « Club55+ Corseaux » et aucune activité ne s'est « éteinte ».</p> <ul style="list-style-type: none">○ <u>Fonctionne avec une Assemblée Générale</u> <p>Elle a lieu 1x par année et est organisée ainsi qu'animée par 6-7 gestionnaires. Toutes les informations à transmettre sont réalisées par ces derniers et sont transférées à la gestionnaire de la communication qui se charge d'envoyer la convocation à tous les membres. Chaque année, ce sont des différents gestionnaires qui sont en charge de l'événement.</p> <p>Les statuts sont chaque année votés mais n'ont pas été modifiés depuis leur création (avec PSVD).</p> <ul style="list-style-type: none">• Reçoit annuellement, CHF 1000.- de la Commune et la cotisation des membres, soit CHF 30.-/personne• Bénéficie gratuitement de 2 locaux : 1 qui n'appartient pas au « Club55+ Corseaux », mais à la Commune et dont l'association s'en sert pour les séances du groupe habitants. L'autre appartient au « Club55+ Corseaux » et ce dernier s'en sert pour ses différentes activités.<ul style="list-style-type: none">- 3 gestionnaires sont en charge du local (le nettoyage, le contrôle des stocks de biscuits/café et les relations avec le concierge). Pour permettre le tournus des activités au local, les gestionnaires doivent utiliser un tableau de réservation. 5-6 personnes ont la clé du local et peuvent la prêter aux autres membres <p>Témoignage personnel de Magda :</p> <ul style="list-style-type: none">• Pas de regret sur le fonctionnement horizontal.	
---	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités sont un prétexte pour rencontrer du monde. • Les membres participent plus au fonctionnement de l'association car l'organisation en groupes de gestion crée des affinités. • Nul besoin de lignes directrices, il faut aller « à la bonne franquette ». • PSVD continue d'être présent après le départ des animatrices. <p>Conseils de Matthieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce qui est décidé aujourd'hui, doit être testé (rien n'est gravé dans la pierre). Se laisser du temps pour s'adapter (si besoin) > Exemple de l'animation tournante qui n'était initialement pas prévue au «Club55+ Corseaux » mais qui l'est devenue avec le temps. • Le système horizontal et l'ouverture des membres aux nouvelles personnes favorisent l'implication des gens et permettent au système de fonctionner. • PSVD met en place 1x par année des rencontres interquartiers entre projets autonomisés. Les buts de ces rencontres sont de travailler sur une thématique particulière et de favoriser les échanges entre quartiers. <p>Retour d'Olivia :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avec cet exemple d'association, comment « Mont Solidaire » veut mettre en place une structure avec un fonctionnement qui lui est propre ? • Pour rappel, Francesco Casabianca sera présent au prochain groupe habitants pour discuter de l'organisation de la phase d'autonomisation comprenant, entre autres, la mise en place des statuts. Pour se faire une idée sur les statuts, les habitants demandent à voir les statuts du «Club55+ Corseaux ». 	<p>Joindre statuts de Corseaux au PV</p>
<p>Règles sanitaires en vigueur</p>	<p>Les nouvelles directives pour les activités « Mont Solidaire » sont les suivantes (que les personnes soient vaccinées ou non) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 personnes maximum à l'intérieur et à l'extérieur • A l'intérieur, port du masque obligatoire ET respect des distances • A l'extérieur, port du masque ou respect des distances • Possibilité d'enlever le masque une fois assis, juste pour consommer à boire/manger 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Désinfection des mains • Etablissement d'une liste des participants 	
Validation PV dernière séance	<p>Quelques erreurs ont été corrigées dans le PV de la séance du 23.03 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - P. 2 : le prochain GH est le 18 mai et non 17 mai - P. 5 : remise prix chronos le 28 avril et non le 26 avril - P.5 : Laurent Gaudé et non Godé <p>Le PV est validé.</p>	PV validé
Départ de Julie	<p>Julie annonce qu'elle a donné sa démission pour fin mai car elle souhaite se diriger vers un autre domaine professionnel : le maraîchage-social. Elle remercie les habitants pour ces deux années passées au Mont durant lesquelles elle a eu beaucoup de plaisir. Elle organisera un petit pot de départ courant mai, selon les restrictions liées au Covid. Les animatrices transmettront plus d'informations dès que possible.</p>	
Logo	<p>L'animatrice jeunesse, Nadia, a reçu 7 logos de la part de jeunes du Mont. Elle demande si le groupe habitants est d'accord de prolonger le délai d'un mois car il semblerait que des jeunes aient loupé le délai d'envoi des logos.</p> <p>→ Le groupe valide le prolongement d'un mois car il trouverait dommage de freiner des jeunes dans leur élan.</p>	Prolongation d'un mois pour la participation au concours des jeunes
Nouvelle activité tricot	<p>Une nouvelle activité a vu le jour : l'activité tricot. Chacun vient avec son matériel et il s'agit d'un moment d'échanges en tricotant. Une première fois a été organisée et cela a été très apprécié par les participants.</p> <p>L'activité aura lieu tous les premiers jeudis du mois, de 14h à 16h à la salle de Paroisse (bas). La prochaine est donc le jeudi 3 mai.</p>	
Divers (informations)	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Permanence grainothèque du 6 mai de 17h30-19h30</u> : Venez amener vos surplus de graines, prenez celles dont vous en avez besoin ou encore, rendez une petite visite aux responsables grainothèque. 	

Compte-rendu de la rencontre virtuelle « Zoom » du 20 avril 2021

Groupe Habitants (GH) – « Mont Solidaire » du Mont-sur-Lausanne

transmises par email par les habitants après la séance)	<ul style="list-style-type: none">• <u>Beverly propose d'organiser une visite le vendredi 14 mai, à 14h, sur les Chocolatiers lausannois de 1830 à aujourd'hui</u> : Cette balade au cœur de la ville vous fera découvrir les endroits clé de la riche histoire du chocolat à Lausanne, ainsi que les personnages qui ont transmis et perfectionné leur savoir-faire. Vous découvrirez aussi les bonnes adresses d'aujourd'hui.<ul style="list-style-type: none">○ Départ : Place Centrale (au pied du grand cèdre)○ Arrivée : Place Palud○ Durée : 1h30○ Coût : 75.-, quel que soit le nombre de participants○ Inscriptions et infos : auprès de Beverly (beverly@movers-courtage.ch / 079 212 29 45) jusqu'au 10 mai.• <u>Information du groupe « Jardimont »</u> : Le groupe est à la recherche, pour le projet des mares de Jardimont, un géomètre généreusement complaisant parmi le Groupe Habitants et connaissances. Il s'agit de certifier les plans des 3 petites mares que le groupe désire y implanter pour la mise à l'enquête obligatoire. Personne de contact : Guy de Viron (guydeviron@bluewin.ch / 079 812 79 65)• <u>Journal des 4 coins</u> : le délai de rédaction pour envoyer des articles pour le prochain journal des 4 coins est le 25 mai prochain. Si un membre de Mont Solidaire a une idée d'article à rédiger pour le prochain journal, il peut le faire savoir à Gisela (pour rappel, Gisela fait partie du comité de rédaction) : giselaraeber@gmail.com / 079 212 20 17). Elle propose d'aider à la rédaction si besoin. Pour rappel, dans chaque numéro du journal, le Mont Solidaire peut en principe faire paraître un article.	
--	---	--

Prochaines dates 2021	<ul style="list-style-type: none">• 18.05.2021 à 14h15, via Zoom. Inscriptions jusqu'au vendredi 14.05• 15.06.2021 à 14h15, lieu à définir• 13.07.2021 à 14h15, lieu à définir	
-----------------------	--	--

Site internet du projet du Mont-sur-Lausanne www.quartiers-solidaires.ch/mont-solidaire

Possibilité d'avoir les informations sur toutes les activités en s'inscrivant sur www.resoli.ch, communauté Le Mont-sur-Lausanne

Contacts :

6

29.04.2021

Compte-rendu de la rencontre virtuelle « Zoom » du 20 avril 2021
Groupe Habitants (GH) – « Mont Solidaire » du Mont-sur-Lausanne

Olivia Seum, chargée de projet communautaire, 078 775 80 79, olivia.seum@vd.prosenectute.ch
Julie Stuby, assistante de projet communautaire, 079 813 62 33, julie.stuby@vd.prosenectute.ch

Statuts de l'Association « Club 55+ Corseaux »



Dénomination

Article 1 : Nom, siège, durée

Sous le nom « Club 55+ Corseaux » est constituée une association, à but non lucratif, régie par les présents statuts et par les articles 60 et suivants du code civil suisse

Elle est indépendante sur les plans politique et confessionnel

Elle est ouverte à toute personne de plus de 55 ans et institution qui soutiennent ses buts, à titre bénévole

Son siège est à : 1802 Corseaux

Sa durée est illimitée

Article 2 : Buts du « Club 55+ Corseaux »

- a. Faciliter l'intégration des personnes de 55 ans et plus au niveau local afin d'améliorer leur qualité de vie
- b. Favoriser la création de liens et la solidarité entre ses membres et avec les habitants de la région
- c. Faire vivre le «Club 55+ Corseaux » par ses diverses activités et manifestations ; favoriser l'esprit d'ouverture, de convivialité et de bienveillance à Corseaux
- d. Créer un espace de réflexions et d'échanges

Article 3 : Ressources

En vue d'atteindre ses buts, le «Club 55+ Corseaux» dispose :

- a. des cotisations de ses membres
- b. de dons et legs
- c. de subventions communales
- d. de l'éventuel produit de ses activités

Article 4 : Organes

Les organes du «Club 55+ Corseaux» sont :

- a. l'Assemblée Générale, ci-après AG
- b. le Groupe Habitants, ci-après GH, qui est un groupe décisionnel et de coordination
- c. les vérificateurs des comptes
- d. 5 groupes de gestion :
 1. gestion des séances du Groupe Habitants
 2. gestion de la communication
 3. gestion des finances
 4. gestion des relations externes

- 5. gestion du local
- e. les activités existantes et futures

Membres

Article 5 : Membres

- a. Est membre du «Club 55+ Corseaux » toute personne physique de plus de 55 ans ou personne morale qui accepte les présents statuts et dont les cotisations sont à jour
- b. Chaque membre a droit à une voix à l'AG

Article 6 : Démission et exclusion des membres

- a. Tout membre peut démissionner par un message écrit adressé à l'Association Club 55 + Corseaux en tout temps. Les cotisations restent dues pour l'année civile en cours
- b. Toute personne n'ayant pas versé sa part de cotisation durant 18 mois perd son statut de membre
- c. Le GH peut exclure un membre ne respectant ni les buts ni l'esprit du «Club 55+ Corseaux»
- d. Le membre exclu peut en référer à l'AG qui l'entendra et confirmera ou non l'exclusion. Cette décision de l'AG est définitive

Assemblée générale – AG

Article 7 : Définition

L'AG est le pouvoir suprême du «Club 55+ Corseaux », qui réunit tous ses membres

Article 8 : Organisation

- a. L'AG est convoquée au minimum une fois par année civile par le GH qui en fixe la date et l'ordre du jour 30 jours à l'avance
- b. Une Assemblée Extraordinaire peut être convoquée à l'initiative du GH ou de 1/5 des membres
- c. Les membres peuvent proposer un point à traiter en AG, à condition d'en faire la demande par écrit au GH 10 jours avant la date retenue pour l'AG ; il sera mis à l'ordre du jour
- d. L'AG est publique; seuls les membres ont le droit de vote
- e. Les votes se font à main levée avec un carton de vote. Pas de vote par procuration. 10% des membres présents peuvent demander le vote par bulletin secret
- f. Chaque membre a 1 voix
- g. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité, la voix du membre du groupe habitant présidant l'assemblée est prépondérante
- h. L'AG est présidée par un membre du GH. Un procès-verbal est rédigé

Article 9 : Compétences

- a. Adopter le procès-verbal de la précédente assemblée
- b. Adopter ou modifier les statuts
- c. Elire les vérificateurs des comptes
- d. Approuver les rapports des activités
- e. Adopter les comptes, le budget et le rapport des vérificateurs
- f. Donner décharge au GH pour sa gestion
- g. Fixer le montant de la cotisation annuelle des membres
- h. Prendre position sur les autres points à l'ordre du jour
- i. Examiner les propositions individuelles transmises 10 jours à l'avance
- j. Sous la rubrique « divers », des propositions individuelles peuvent être développées, mais ne peuvent être soumises au vote

L'organe de contrôle

Article 10 : Définition

L'organe de contrôle des comptes vérifie la gestion financière du «Club 55+ Corseaux » et présente son rapport à l'AG. Il se compose de deux vérificateurs et d'un suppléant élus par l'AG pour un mandat de un an renouvelable

Le groupe habitants - GH

Article 11 : Définition

Le GH est composé des membres :

- a. qui le demandent
- b. dont les cotisations sont à jour
- c. qui sont disposés à prendre part régulièrement à ses séances
- d. qui sont disposés à prendre des responsabilités à la mesure de leurs possibilités

Article 12 : Rôle du GH

- a. Il est l'organe décisionnel et de coordination. C'est le cœur de l'association
- b. Il est un lieu d'échanges des dernières nouvelles
- c. Il se réunit en principe 1x par mois et tient un procès-verbal de ses décisions
- d. Il coordonne les activités diverses de l'association et de ses groupes de gestion
- e. Il est chargé de prendre les mesures utiles pour atteindre les objectifs visés
- f. Il veille à l'application des statuts, rédige les règlements et s'assure du respect de ceux-ci
- g. Il assure une cohésion et un relais entre les différents Groupes de gestion
- h. Il approuve les dépenses et les remboursements
- i. Il est préparé et animé à tour de rôle par les responsables d'activité et les membres de l'association qui le souhaitent

Article 13 : Gestion des séances du groupe habitants

À tour de rôle, en collaboration avec des habitants volontaires, les groupes d'activités se chargent :

- a. de préparer et animer les séances GH
- b. de la tenue et de la distribution du procès-verbal des séances du GH
- c. de collecter les informations auprès des responsables d'activités et les relayer au GH
- d. de préparer et animer les Assemblées Générales

Article 14 : Groupe de gestion des relations externes

Constitué de membres du GH, il est responsable :

- a. de participer deux fois par année aux rencontres du Groupe Ressources
- b. de transmettre au GH les informations relatives aux activités des partenaires
- c. de partager l'information au GH concernant les manifestations de la commune de Corseaux

Article 15 : Groupe de gestion des finances

Il a pour tâches :

- a. d'établir le budget du « Club 55+ Corseaux » et répartir les subventions
- b. de tenir la comptabilité
- c. de verser l'argent sur le compte et de payer les factures
- d. de tenir à jour la liste des membres de l'association
- e. de faire l'appel des cotisations, et les éventuels rappels
- f. de rapporter au GH une fois par trimestre sur la situation financière

Article 16 : Groupe de gestion du local

Il est responsable :

- a. des clés du local
- b. de l'intendance du local et de tenir informés les concierges de la commune des éventuels pannes et dégâts dans le local
- c. de l'achat du matériel
- d. de veiller au respect de la charte d'utilisation du local

Article 17 : Groupe de gestion de la communication

- a. Est responsable de relever le courrier (postal et électronique) et de faire part de son contenu au Groupe Habitants
- b. Diffuse l'agenda des évènements et les activités du club

Article 18 : Activités

Les activités sont gérées par les responsables d'activités qui en assurent la bonne marche. Ils veillent au respect de l'utilisation des locaux. En ce qui concerne le financement des activités, les responsables se réfèrent au GH qui décidera collectivement de l'octroi d'un financement. La participation à toute activité se fait sous la responsabilité de chacun

Fonctionnement

Article 19 : Signature

Le « Club 55+ Corseaux » est valablement engagé par la signature collective de 2 membres désignés par le GH

Article 20 : Représentation

Le « Club 55+ Corseaux » est officiellement représenté par 2 membres désignés pour l'occasion par le GH. Un membre du GH est désigné comme personne de référence envers la Commune

Article 21 : Responsabilité

Les engagements du « Club 55+ Corseaux » sont garantis par ses biens, à l'exclusion de toute responsabilité personnelle de ses membres

Dissolution

Article 22 : Dissolution du «Club 55+ Corseaux »

- a. La dissolution du « Club 55+ Corseaux » ne peut être décidée que par une AG Extraordinaire n'ayant que ce seul objet à l'ordre du jour
- b. Un quorum de 50% des membres est nécessaire pour que les décisions de cette AGE soient valables. Une décision de dissolution ne peut être prise qu'à la majorité des $\frac{3}{4}$ des voix des membres présents
- c. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée générale sera convoquée entre 2 et 6 semaines suivant la première ; cette assemblée sera compétente quel que soit le nombre des membres présents pour décider à la majorité simple de la dissolution du « Club 55+ Corseaux »
- d. Le solde actif de la fortune du « Club 55+ Corseaux » au moment de la dissolution est transféré à une association active à Corseaux

Adoptés à Corseaux, le 5 février 2018

Signatures :



Chhrest M. Seyraud

Margret Carretero Bohé Lambert
Bardet Colette

Charles Heymo

Jean-Claude Buhé

Thomas



M. P. Pocomelli



Karim Siquier